Santé des Salariés

Votre guide produit

+Simple

Points forts 2

Que couvre l'assurance ? 3

Exemples de situations 4

Garanties indispensables 7

Contact 9

Points forts

100% santé

Optez pour un contrat conforme au 100% santé ! Proposez à vos salariés un ensemble de soins optiques et dentaires - identifiés dans un panier spécifique - intégralement pris en charge par ce contrat santé et la sécurité sociale.

Gestion simplifiée

Dès votre souscription, les bulletins d'affiliation de vos salariés sont prêts à être envoyés depuis votre espace. Nous vous accompagnons tout au long du contrat en cas de modification ou résiliation de vos salariés.

Formules évolutives

Votre entreprise se porte bien et vous souhaitez des garanties plus élevées pour vos salariés ? Optez facilement et rapidement pour la formule supérieure (et inversement !).

Qu'est-ce que l'Assurance Santé des salariés ?

En tant que chef d'entreprise, vous devez obligatoirement proposer à vos salariés une mutuelle/une complémentaire santé. Ce contrat complémentaire santé collective couvre les frais de santé de vos salariés et de leur famille : hospitalisations, soins courants, optiques, dentaires, pharmacie. Conforme au 100% santé, cette offre intégère le remboursement de certains soins optiques et dentaires.

Exemples de situations

Changement de lunettes

Votre employé se rend chez l'opticien : il dépense 145 € pour changer sa monture et 200 € pour ses verres correctifs+6-6. En formule +complet, ce contrat couvre ses frais optiques à hauteur de 300 €. C'est simple et tout le monde y voit plus clair !

Frais engagés : 345 €

Exemples de situations

Dent cassée

Votre employé se casse une dent en tombant dans les escaliers. Le dentiste lui pose une prothèse dentaire visible sur la canine qu'il facture 538 €. Avec la formule +Complet, ce contrat prend en charge 463 €, en complément de la Sécurité Sociale. Gardez le sourire, vous n'avez plus rien à payer !

Frais engagés : 538 €

Exemples de situations

Visite chez le spécialiste

Après consultation chez son médecin traitant, votre employé est orienté vers un cardiologue conventionné pour suspicion de maladie cardiovasculaire. Heureusement, rien de grave. La consultation lui revient à 44 €. En formule +Complet, elle lui revient à 1 €. Il peut souffler et retourner travailler !

Frais engagés : 44 €

Garanties indispensables

Spécial Enfants

Pédiatres, Orthophonistes, Orthoptistes, Diététicien.

Optique

Lentilles de contact, montures et verres simples ou complexes en fonction de vos besoins, chirurgie de l'œil.

Soins courants

Consultations auprès des médecins généralistes, spécialistes, radiologie, honoraires paramédicaux, matériel médical (prothèses, appareillage).

Garanties indispensables

Dentaire

Soins dentaires, couronnes, soins de prévention dentaire, prothèses dentaires, implants dentaires, orthodontie, parodontologie.

Hospitalisation

Frais de séjours hospitalier, forfait journalier, intervention chirurgicale (hors dentaires), transport médical, hospitalisation à domicile, frais d'accompagnement de vos enfants, votre chambre individuelle et frais de séjour en maison de repos.

Pharmacie

Médicaments remboursés par la Sécurité sociale, contraception, homéopathie, sevrage tabagique, vaccins, prévention, dépistages, cures thermales.

Vous avez des questions ?

Votre courtier en assurance se tient à votre disposition pour vous conseiller et accompagner dans vos démarches.
Assurez-vous dès maintenant !

+Simple.fr - www.plussimple.fr - tel 09 79 98 07 30 - contact : contact@plussimple.fr - Service des réclamations : reclamations@plussimple.fr – SAS au capital de 1 772 786 €, dont le siège social est à Marseille (13001) 2 rue Grignan, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 810 992 792 - Immatriculation ORIAS 15002981 – www.orias.fr en qualité de courtier en assurance sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4, place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09.

+Simple